

L'apprentissage : l'essentiel en 1 heure

—
29 janvier 2026



Le programme

- 1 Recruter un apprenti: atouts et mode d'emploi**
- 2 Les métiers et formations**
- 3 Zoom sur l'apprentissage des personnes en situation de handicap**
- 4 Le financement de la formation**

A large, light gray circle with a white center, containing a purple number 1.

1

Recruter un apprenti:
atouts et mode
d'emploi



Contexte

L'apprentissage reste
peu développé dans le
secteur public par
rapport au secteur privé

768 800

NOUVEAUX CONTRATS
D'APPRENTISSAGE AU 31/10/2025
DANS LE PRIVE ET LE PUBLIC

Source DARES 2025

24 140

APPRENTIS DANS
LA FONCTION
PUBLIQUE



Soit une diminution de
2,2% entre 2023 et 2024

Source DARES 2025

La FPT reste le principal
recruteur en matière
d'apprentissage avec 56%
de nouveaux contrats en
2024

Les « idées reçues »



La procédure est contraignante et chronophage dans le secteur public

Pas de tuteur qualifié pour encadrer l'apprenti

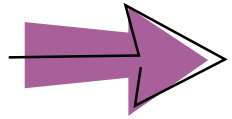


Les coûts de formation sont entièrement pris en charge par les collectivités

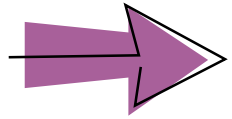
L'apprentissage ne permet pas au service public qui a formé un jeune de l'embaucher directement après l'obtention du diplôme



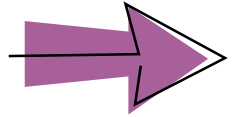
Les freins réels de la FPT



Mode de recrutement peu utilisé ;



Peu de formation spécifique à la FPT ;



Les candidats apprentis ne connaissent pas ou très peu les métiers de la FPT ;

Les avantages pour l'employeur

L'apprentissage permet :

- ➡ d'organiser en douceur le transfert de compétences en prévision des départs en retraite
- ➡ de diversifier, au bénéfice de tous, les modes de recrutement



Le contrat d'apprentissage c'est

- Former un candidat selon les besoins de la collectivité ;
- Anticiper le recrutement sur les métiers en tension;
- Répondre à des objectifs de transmission des savoir-faire nécessaires à l'activité ;
- Bénéficier d'aides financières, encore plus importante en cas d'accueil d'un apprenti en situation de handicap,
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap ;
- Répondre à un objectif politique et concourir aux objectifs éducatifs de la nation

L'apprentissage ne se limite pas aux métiers manuels mais concerne l'ensemble des secteurs professionnels : administration, animation, bâtiments et travaux publics, informatique, espaces verts...

Les avantages pour l'apprenti

- Poursuivre ses études ;
- Obtenir un diplôme ;
- Débuter sa vie active, première expérience professionnelle ;
- Avoir une salaire ;



- La meilleure façon d'apprendre un métier et de vérifier sa vocation, c'est de le découvrir aux côtés d'un tuteur ;
- De multiples centres d'apprentissages préparent aux emplois du secteur public ;

L'apprentissage et l'alternance facilitent l'entrée dans le service public, en combinant théorie et pratique, par des parcours encadrés débouchant sur des postes passionnants

Quels débouchés ?

« L'intérêt, c'est d'intégrer la fonction publique territoriale »

- Pour les métiers de catégorie C, accessibles sans concours : stagiairisation puis titularisation (exemples : apprentis en espaces verts, accompagnement de l'enfant *(filière animation uniquement)*, restauration collective).
- Pour les métiers des catégories A, B et certaines C (ATSEM) nécessité de passer les concours.
- 1 dispositif dérogatoire de titularisation pour les apprentis RQTH :
 - [Article 352-4 du code général de la Fonction Publique](#) : condition du concours externe ;



Titularisation directe des apprentis reconnus TH ([art 91 loi n° 2019-82 du 6 aout 2019](#) de transformation de la FP) :

En expérimentation jusqu'en août 2025, ce dispositif pourrait être pérennisé.

Un projet de loi est actuellement en examen au Conseil commun de la Fonction Publique (CCFP)

*Aucune obligation pour l'employeur de pérenniser
le poste sur un emploi permanent.*

Le contrat

L'apprentissage est une voie de formation qui permet d'obtenir un diplôme professionnel

Apprenti âgé de 16 ans jusqu'à
29 ans (au-delà si RQTH)

Durée de 6 mois à 3 ans

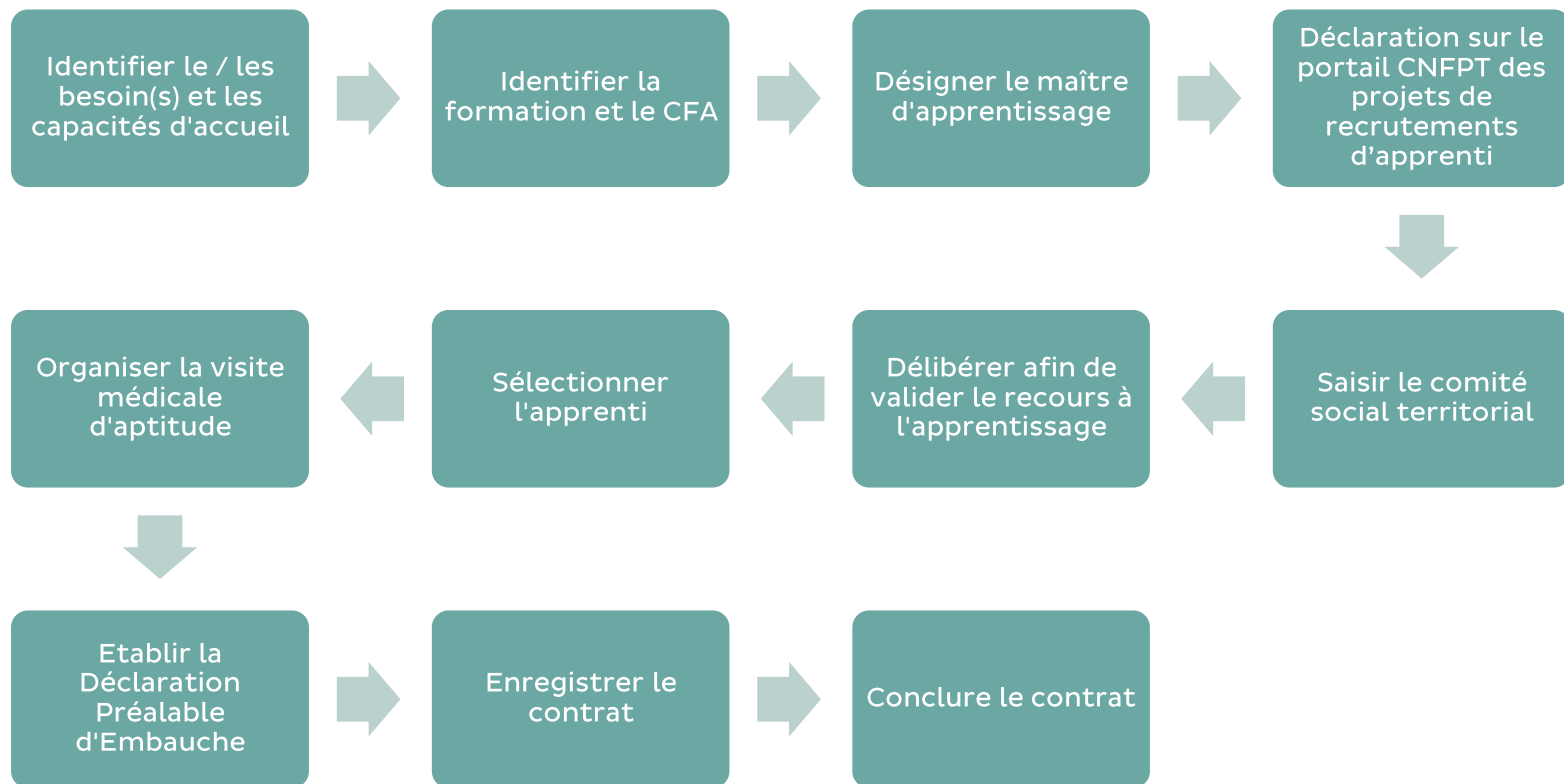
Contrat de droit privé

Un maître
d'apprentissage encadre
l'apprenti

Alternance formation/
emploi

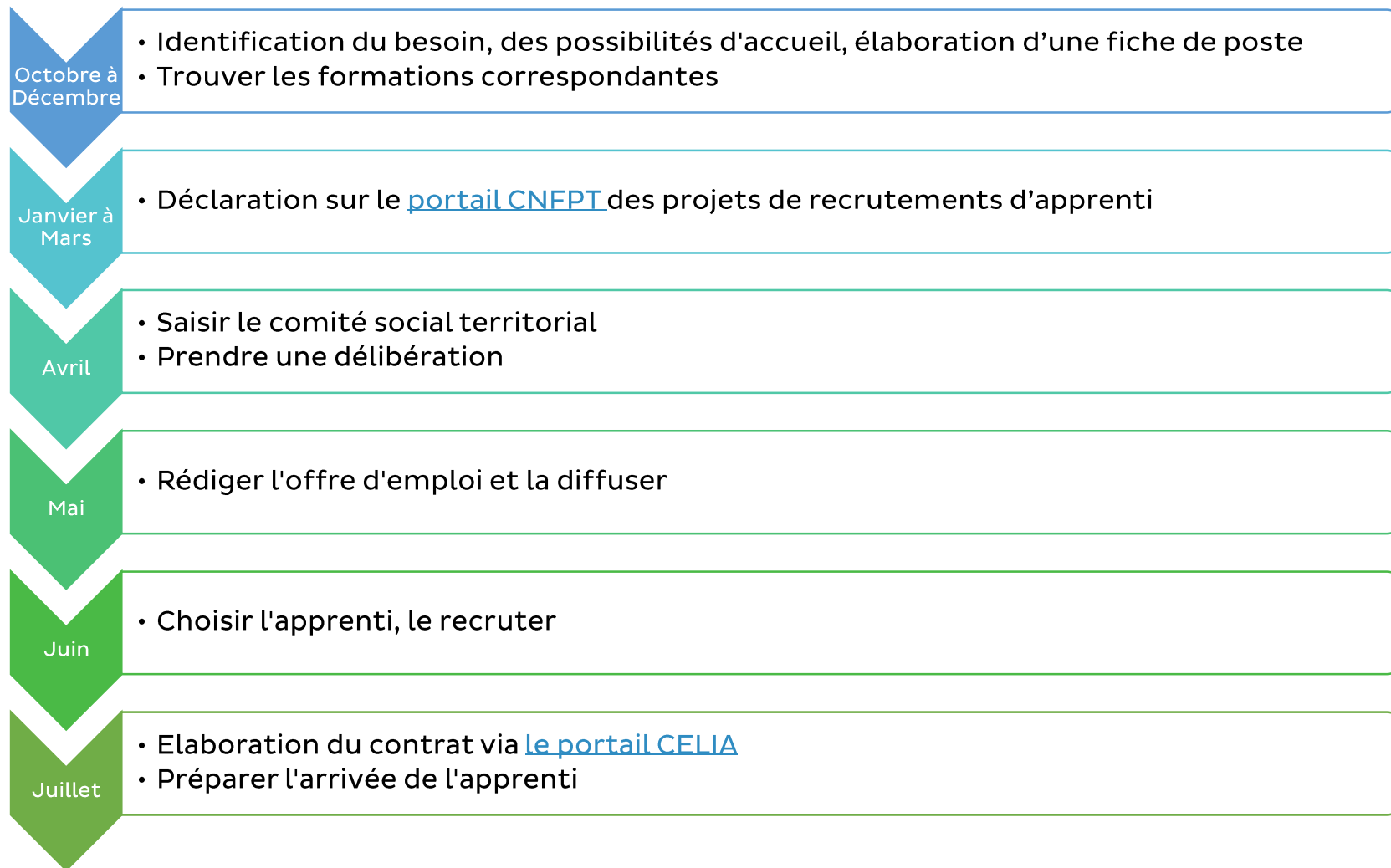
Rémunération basée sur un %
du SMIC (selon l'âge, le niveau
du diplôme)

La procédure de recrutement



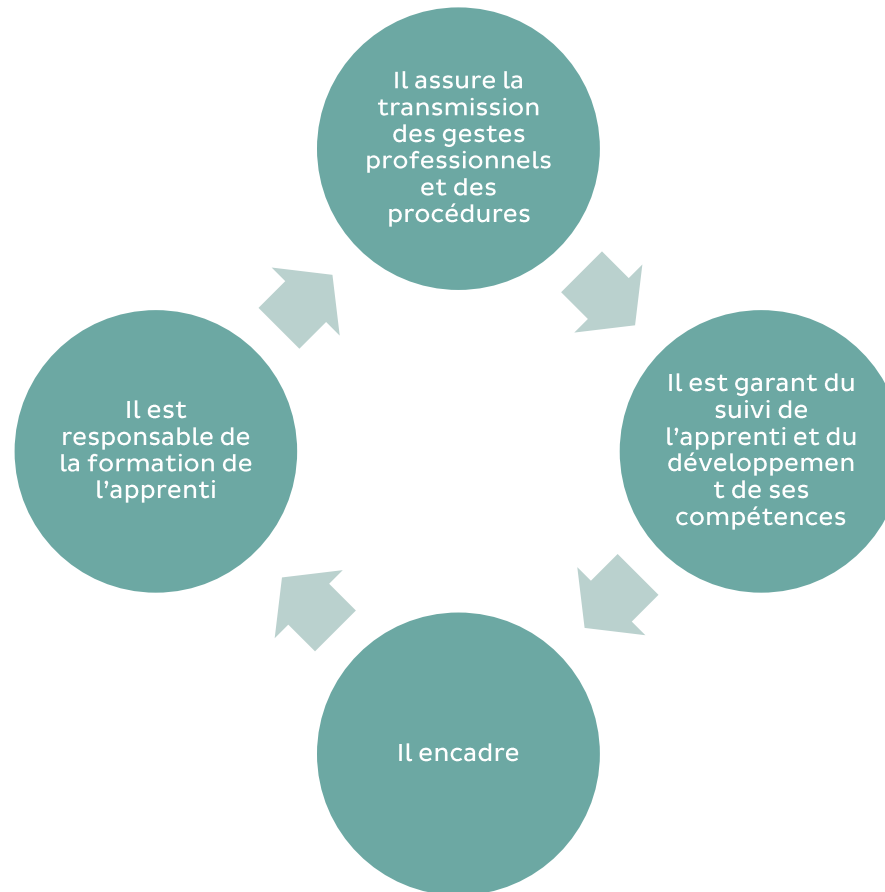
La procédure de recrutement

Pour un recrutement prévu en septembre :



La clé de la réussite : le choix du maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage est au centre des relations entre le jeune, le centre de formation et l'employeur.



Pour accompagner au mieux l'apprenti, le CNFPT propose un dispositif de formation spécifiquement dédié aux maîtres d'apprentissage des collectivités.



Vos questions

Nos réponses

A large, light gray circle with a white center, containing a purple number 2.

2

Les métiers et les formations



Les métiers des « apprentis »

Dans le Doubs, en 2025, les recrutements sont très diversifiés

CAP, BEP	BAC	BAC +2	BAC +3	Bac +4+5
CAP Jardinier Paysagiste	Bac professionnel Aménagement paysager	BTS Economie Sociale et Familiale	BUT Métiers du multimédia et de l'internet	
Brevet Professionnel Agricole option travaux et aménagements paysagers	Bac Professionnel Travaux Publics	BTS Systèmes informatiques	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)	
CAP AEPE (ex petite enfance)	BPJEPS animateur mention loisirs tous public	BTSA Gestion et maîtrise de l'eau	BUT réseaux et télécommunications parcours cybersécurité (R&T Cyber)	
BEP/CAP Maçonnerie	Bac Professionnel Maintenance des véhicules	BTSA Gestion de la nature	Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	
	Bac Professionnel Métiers de la sécurité	BTS Assistant de direction		

Les métiers éligibles au dispositif

Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont :

- l'aménagement paysager
- et l'informatique

or il existe une multitude de formation compatibles avec les métiers de la FPT

Près de 400 diplômes préparés du CAP au titre d'Ingénieur

- ➡ Les emplois du service public sont variés. Ils couvrent différents domaines d'activité (cuisine, comptabilité, paysage, animation, etc.) et correspondent à différents niveaux d'études.
- ➡ Des candidats sont activement recherchés dans certains secteurs professionnels en tension, tels que l'électricité, les soins aux personnes âgées, l'informatique ou la paie ;
- ➡ D'autres métiers connaissent d'importants besoins de renouvellement en raison des départs à la retraite et des réformes en cours, notamment dans les domaines du bâtiment, de l'environnement, de l'urbanisme et de la jeunesse.

Exemples :



Agent des interventions techniques en milieu rural

CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments

Lycée Jules Ferry à Delle

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).



Exemple de rémunération pour un apprenti entre 18 et 20 ans

1^{ère} année : 43% du SMIC soit 783,90 euros/mois

2^{ème} année: 51% du SMIC soit 929,75 euros/mois



Assistant de gestion administrative

Bac professionnel d'assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA)

Lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-Les-Dames

Ce bac professionnel forme des gestionnaires administratifs pour des entreprises de petite et moyenne taille, les collectivités territoriales, les administrations, les associations, etc.

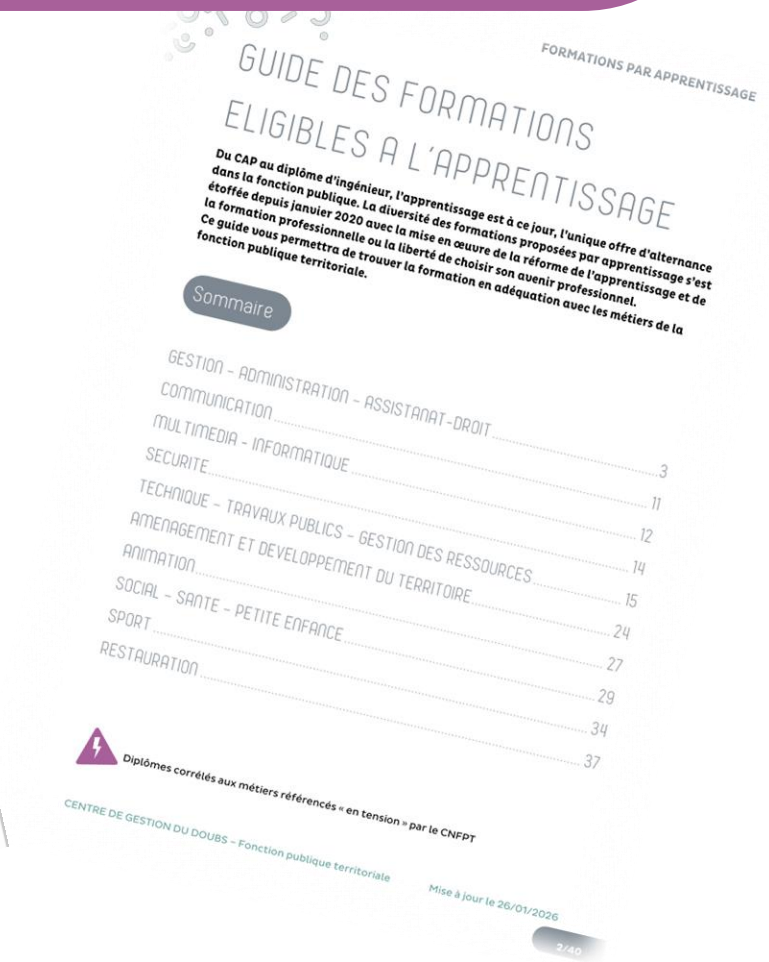
Exemple de rémunération pour un apprenti entre 21 et 25 ans

1^{ère} année : 53% du SMIC soit 966,21 euros/mois

2^{ème} année: 61% du SMIC soit 1 112,05 euros/mois

3^{ème} année: 78% du SMIC soit 1 421,96 euros/mois

Guide des formations



[Un guide des formations](#) éligibles à l'apprentissage par domaines d'activités est disponible sur notre site internet.

Il vous permet de trouver une formation et un organisme dans le Doubs ou dans les départements limitrophes.

Exonérations des charges patronales

- Le salaire % du SMIC (selon l'âge, le niveau de formation) : exonération des charges patronales ;



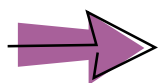
Attente de la promulgation de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2026

Estimez le salaire le votre apprenti

- La formation : à hauteur de 100 % d'un montant plafond, le reste est financé par la collectivité ou l'établissement,
La différence avec le privé → le CNFPT ne couvre pas les frais annexes, premier équipement...

L'accompagnement du centre de gestion

pour vous informer et réussir le recrutement des apprenti(e)s



Une aide en matière de recrutement d'apprenti(e) :

- Identification du besoin
- Recherche de la formation adéquate
- Rédaction de l'offre d'apprentissage
- Mettre en relation des candidats et des collectivités désireuses de transmettre leurs compétences



Une aide en matière de gestion administrative des contrats d'apprentissage en lien direct avec les services de la DDETS

- Préparation des formalités administratives (contrats d'apprentissage,...) avant la saisie sur le portail Celia
- Choix du maître d'apprentissage
- Suivi des contrats d'apprentissage



Vos questions

Nos réponses



3

Zoom sur l'apprentissage des personnes en situation de handicap



Le recrutement d'une personne en situation de handicap

UNE QUALIFICATION + UNE EXPÉRIENCE
=
UN VÉRITABLE ACCÈS À L'EMPLOI

Le contrat d'apprentissage est ouvert sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap.

C'est une voie d'accès à l'emploi qualitative, offrant à la fois une formation diplômante et une expérience professionnelle conséquente.

2 partenaires du centre de gestion



Une réponse à l'obligation d'emploi



L'apprentissage contribue à satisfaire l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées et ainsi de réduire la contribution versée au FIPHFP, tout en continuant à bénéficier de moyens pour compenser les restrictions dues au handicap.

Un coût minimum pour l'employeur

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap via l'apprentissage constitue une des priorités du FIPHFP. Des aides financières et des dispositifs sont proposés pour encourager le recours à l'apprentissage dans la fonction publique.

- ✓ [L'aide à la rémunération](#) (80 % du coût salarial annuel chargé)
- ✓ [Remboursement des frais de formation](#) (plafond de 10 000 euros)
- ✓ [L'aide tutorat](#) permet de valoriser la fonction de maître d'apprentissage (20,50€/h dans la limite de 20h/mois)
- ✓ [Aide à l'adaptation du poste de travail](#)
- ✓ Aide pour l'apprenti ([aide parcours emploi, plafond de 530€ euros](#))
- ✓ [Aide aux déplacements en compensation du handicap](#)

Accompagnement du centre de gestion du Doubs auprès des apprentis et des employeurs publics

UN INTERLOCUTEUR CLÉ : LE CENTRE DE GESTION

Parce que leur expertise est reconnue, le FIPHFP a choisi de renforcer le rôle des centres de gestion en matière d'accompagnement des apprentis en situation de handicap

- Mobilisation des aides FIPHFP : constitution et suivi de dossiers ;
- Conseil sur les démarches administratives pour l'embauche d'un apprenti ;
- Aide à la sélection de profils : relais de l'offre, recherche de candidats auprès de nos partenaires de l'inclusion : Cap Emploi – dispositif PAVA ;
- Accompagnement à l'intégration : sensibilisation des équipes, mise en place d'aménagements, étude de poste.

Exemple : recruter un apprenti sur le métier d'agent administratif polyvalent

➡ Agent administratif polyvalent



Chargé d'accueil et de gestion administrative AFPA Besançon

Le titre professionnel chargé d'accueil et de gestion administrative forme des gestionnaires administratifs appelés à travailler au sein des collectivités territoriales, d'administrations.

Rémunération d'un apprenti âgé entre 21 et 25 ans

1ère année : 53% du SMIC soit 966,21 euros/mois

PARCOURS DIPLOMANT - TITRE PROFESSIONNEL EN ALTERNANCE
Chargé d'accueil et de gestion administrative - Contrat en alternance
Type d'emploi possibles : Assistant administratif/Chargé d'accueil/Secrétaire administratif/Secrétaire d'accueil

DURÉE DU CONTRAT
Durée prévue : 13 mois
1 semestre en centre, 3 semaines en entreprise

POUR QUI ?
Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION
Présentiel

VALIDATION DE LA FORMATION
Titre professionnel de niveau 4 chargé d'accueil et de gestion administrative. Pour valider ce titre, il faut obtenir la certification France Compétences. Pour connaître les modalités de validation, consultez le site internet de France Compétences.

PRIX
Nous consulter

REFERENCE AFPA
17350

CODE INCP
41238

CODE D'ÉLÈVE
40130405

RÉSULTATS NATIONAUX
86,5% de stagiaires satisfaits
72,5% d'accès à l'emploi dans les 6 mois
61,9% de réussite au titre professionnel
Source : et métiers de l'école

ACCESSIBILITÉ AUX PSH
Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.
> Pour en savoir plus

OBJECTIFS
Assurer les activités d'accueil d'une structure complexe.
Gérer les flux d'information et les demandes des interlocuteurs internes et externes.
Prendre en charge le traitement des dossiers administratifs, de leur constitution jusqu'à leur archivage, y compris les dossiers commerciaux (administration des ventes).
Traiter les réclamations.
S'approprier les bases de la communication en anglais pour accueillir un public non francophone.

PROGRAMME DE FORMATION
Module préparatoire : Acteur autonome de non alternance
1. Prendre en charge l'accueil physique et téléphonique, y compris dans des situations complexes.
2. Partager à l'organisation des activités d'une équipe ou d'une petite structure.
3. Prendre en charge le traitement des dossiers administratifs, de leur constitution jusqu'à leur archivage, y compris les dossiers commerciaux (administration des ventes).
4. Traiter les réclamations.
5. S'approprier les bases de la communication en anglais pour accueillir un public non francophone.

Module de synthèse
Gérer l'accueil et la gestion administrative d'une structure :
Gestion des demandes et des dossiers administratifs, de leur constitution jusqu'à leur archivage, y compris les dossiers commerciaux (administration des ventes).
Finalisation du dossier professionnel et la rédaction du document pour l'évaluation de la compétence "Assurer le traitement administratif des dossiers".

Session d'examen

ACTIVITÉS À PRIVILÉGIER EN ENTREPRISE
En début de parcours

Exemple : recruter apprenti RQTH sur le métier d'agent administratif polyvalent

Apprenti de plus 26 ans

Rémunération : 100% du Smic Coût de la formation :



➡ Rémunération :

Coût annuel de la rémunération chargée (charges salariales + patronales incluses) = environ 30 354 €

Exonérations : 8 015 € soit 22 339 € reste à charge employeur

L'aide à la rémunération du FIPHFP à hauteur de 80% du coût salarial annuel chargé reviendrait à environ 17 871€

Reste à charge pour la collectivité: 4 468€ pour une année

Coût de la formation :

➡ 7980 € intégralement pris en charge par le FIPHFP (rappel plafond de 10 000 €)



prime en cas d'insertion à l'issue du contrat d'apprentissage de 4 000€ si l'employeur intègre l'apprenti durablement : CDD de 12 mois minimum, titularisation



Vos questions

Nos réponses

4

Le financement de la formation



Le financement des frais de formation des apprentis

Des modalités de prise en charge reconduites pour 2026

Pour l'année 2026, le CNFPT prendra en charge les frais de formation de 5 000 nouveaux contrats d'apprentis.

Dans la continuité de la campagne 2025, sont éligibles au financement les frais de formation des diplômés de niveaux 3, 4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômes corrélés aux métiers considérés en tension*.

En cas de d'intentions de recrutement supérieures à l'enveloppe budgétaire disponible en 2026, le nombre d'équivalents temps plein de la collectivité ou de l'établissement public servira à déterminer une règle supplémentaire de régulation.

*critères approuvés par les employeurs publics locaux réunis le 12 novembre 2024 au sein de la coordination des employeurs territoriaux et par le conseil d'administration du CNFPT le 17 décembre 2025

Les grandes étapes pour la collectivité

Le calendrier des démarches

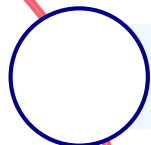
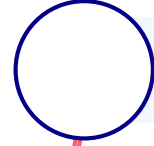
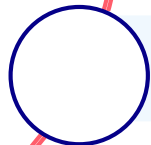


Le recensement

Une étape obligatoire

Seuls les employeurs publics locaux ayant manifesté leur intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT dans le cadre de la campagne de recensement 2026 seront éligibles au financement des frais de formation.

Éléments à renseigner lors du recensement

-  **Le métier en tension (catégorie cible)*** correspondant au diplôme repéré à partir du référentiel des certifications éligibles au financement, disponible sur [plateforme du CNFPT](#)
-  **Le nombre de contrats d'apprentissage** démarrant en 2026 pour chacun des métiers ciblés
-  **Le nombre d'équivalents temps plein inscrits** au tableau des emplois permanents de la collectivité au moment de la demande (= état du personnel annexé au budget)



Je mets à jour mes comptes de connexion à IEL si besoin (le même compte devra être utilisé pour l'ensemble de la procédure)
Je garde trace de ma saisie en faisant une copie d'écran ou j'enregistre le mail d'accusé de réception

* Le répertoire des métiers considérés en tension a été construit sur la base des travaux du CNFPT et des associations d'élus

La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

En se connectant depuis IEL sur la plateforme apprentissage du 19 janvier au 20 mars 2026.



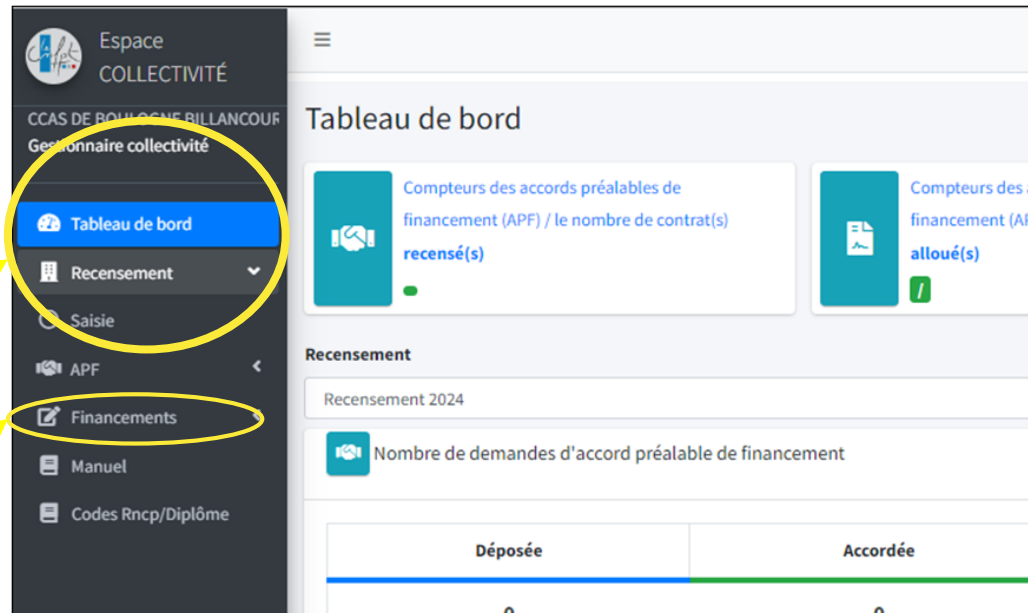
La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

Sur la plateforme apprentissage

La saisie du recensement ne sera disponible aux collectivités que durant la période d'ouverture, du **19 janvier au 20 mars 2026**.

Pour faire une simulation de la prise en charge du CNFPT



La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

Saisie du nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public :

The screenshot shows a web form titled "Identité de la collectivité" and "Personne à contacter pour le suivi administratif du contrat d'apprentissage au sein de votre collectivité".

Identité de la collectivité section:

- Nom ***: CCAS DE BOULOGNE BILLANCOURT
- Siret ***: 26920027500023 (Composé de 14 caractères)
- Code postal ***: 92104 (Composé de 5 caractères)
- Nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des effectifs des emplois permanents mentionné par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales ***: (Empty input field, circled in yellow)

Personne à contacter section:

- Prénom ***: (Redacted)
- Nom ***: (Redacted)
- Mail ***: (Redacted, circled in yellow)
- Téléphone ***: (Redacted, Composé de 10 chiffres)

Annotations:

- A yellow arrow points from the "Nombre d'équivalents temps plein..." field to a yellow box containing the text: "État du personnel annexé au budget".
- A yellow arrow points from the "Mail *" field to a yellow box containing a warning icon and the text: "Attention aux erreurs de saisie dans l'adresse mail de contact - privilégier les adresses mail génériques."

La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

- Le métier en tension

The screenshot shows a web interface for recording recruitment intentions. At the top left, a blue box lists the levels: Niveau 3 : Niveau Infra-bac, Niveau 4 : Niveau Bac, and Niveau 5 : Niveau Bac + 2. Below this, the 'Catégories cibles' section features a dropdown menu with 'Agent de restauration' selected, circled in yellow. To the right of the dropdown are checkboxes for 'Niveau 3', 'Niveau 4' (checked), and 'Niveau 5'. A yellow arrow points from the dropdown to a text box stating: 'La collectivité choisit dans le menu déroulant le métier ciblé par le contrat d'apprentissage'. Below the dropdown is a 'Total' label. To the right, the 'Nb d'intentions de recrutement' section has a text input with the value '2' and a red trash icon. Below this is a large yellow button labeled 'Ajouter une catégorie cible', which is also circled in yellow. A yellow arrow points from this button to a text box stating: 'Pour ajouter/ saisir une 2ème, 3ème, ...catégorie cible'.

Niveau 3 : Niveau Infra-bac
Niveau 4 : Niveau Bac
Niveau 5 : Niveau Bac + 2

Catégories cibles *

Agent de restauration ✓

☐ Niveau 3 ☒ Niveau 4 ☐ Niveau 5

Nb d'intentions de recrutement *

2

0

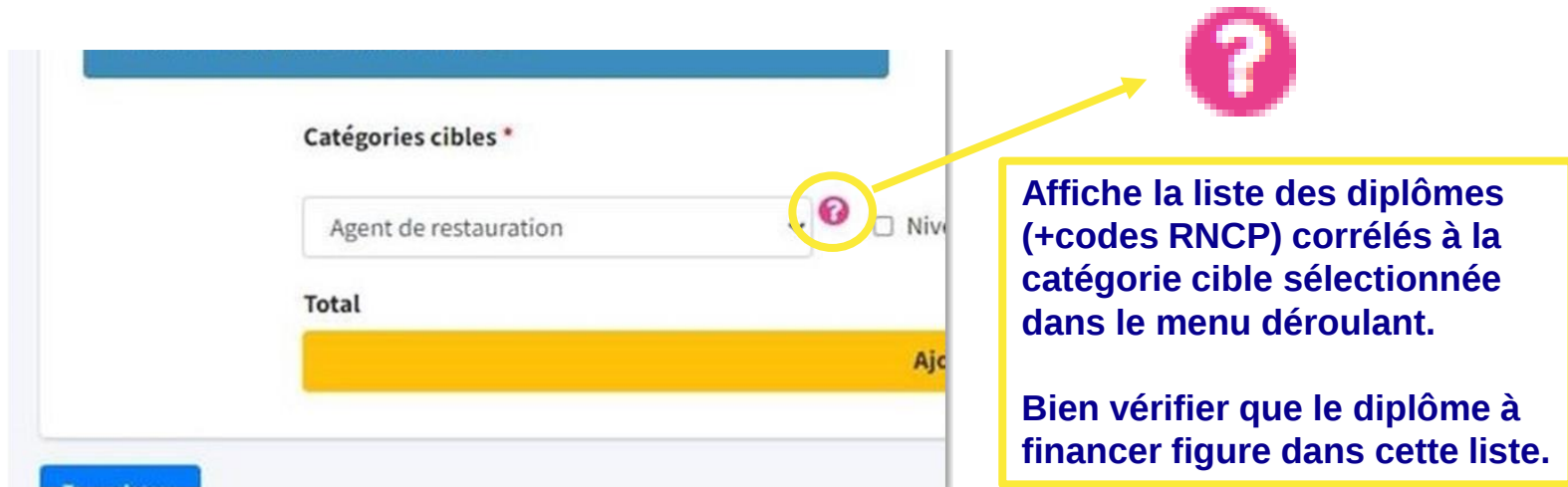
Ajouter une catégorie cible

Pour ajouter/ saisir une 2ème, 3ème, ...catégorie cible

La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

- Le métier en tension



Catégories cibles *

Agent de restauration

Total

Ajc

Affiche la liste des diplômes (+codes RNCP) corrélés à la catégorie cible sélectionnée dans le menu déroulant.

Bien vérifier que le diplôme à financer figure dans cette liste.

La procédure

Recensement des intentions de recrutement :

-Choix du niveau de diplôme et du nombre d'intentions de recrutement

The screenshot shows a web form for recruitment intentions. On the left, there is a dropdown menu labeled 'saturation' and a group of three radio buttons labeled 'Niveau 3', 'Niveau 4', and 'Niveau 5'. The 'Niveau 4' radio button is selected. This group is circled in yellow. On the right, there is a label 'Nb d'intentions de recrutement *' above a text input field containing the number '2'. This input field is also circled in yellow. Below these elements is a wide yellow button labeled 'Ajouter une catégorie cible'. Arrows point from the yellow circles to explanatory text boxes below.

La collectivité choisit les niveaux de qualification visés par les contrats d'apprentissage pour chaque métier en tension ciblé (il est possible de cocher plusieurs niveaux pour une même catégorie cible)

Saisie du nombre d'intentions de recrutement pour chaque métier en tension

Les allocations

La prise de connaissance du nombre de contrats alloués à ma collectivité

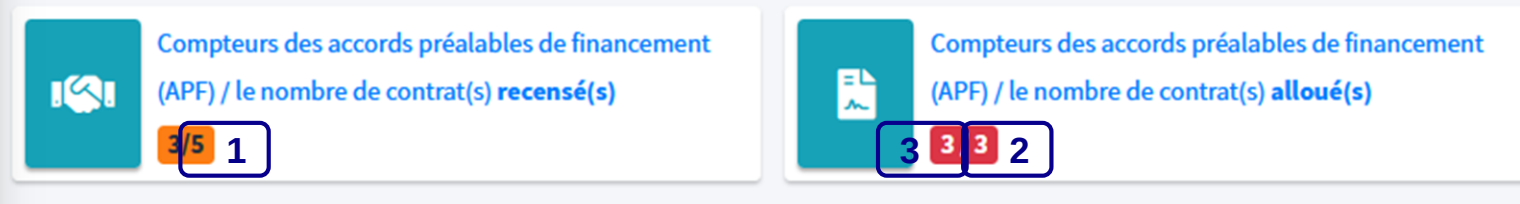
Le nombre de contrats alloués par le CNFPT est notifié à chaque collectivité par courriel.

(veiller à saisir correctement l'adresse mail de contact et privilégier si possible les adresses génériques)

Cette information est également accessible sur le tableau de bord de la plateforme apprentissage :

Exemple :

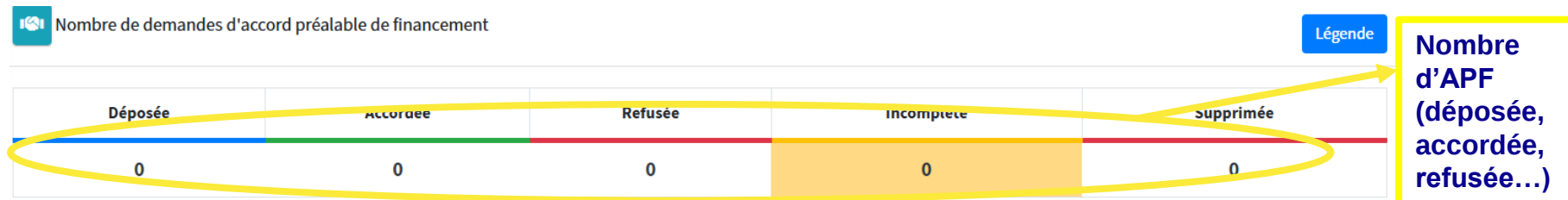
Tableau de bord



1 → 5 contrats ont été demandés par la collectivité lors du recensement

2 → 3 contrats ont été alloués à la collectivité par le CNFPT

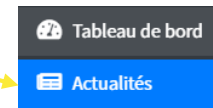
3 → 3 demandes d'accords préalables de financement (APF) ont été demandées par la collectivité



Les accords préalables de financement (APF)

La création d'APF

Une demande d'accord préalable de financement (APF) doit être déposée sur la plateforme via IEL pour chaque contrat. ([tutoriel](#), également disponible dans « actualités »)



Quand ?

Dans les 3 mois précédant le début d'exécution du contrat

Comment ?

La collectivité doit renseigner les éléments suivants :

- Le code RNCP (doit être fourni par l'organisme de formation)
- La catégorie cible (métier en tension)
- La durée du contrat en mois
- Le mois de démarrage du contrat
- Devis (facultatif)



Points de vigilance

La création d'APF est possible uniquement si la collectivité a effectué son recensement et si des contrats lui ont été alloués.

La création d'APF est à effectuer avant la signature du contrat.

Le nombre d'APF demandé ne peut excéder le nombre de contrat alloué.

La demande d'APF doit être cohérente avec les éléments transmis lors du recensement (métier / diplôme).

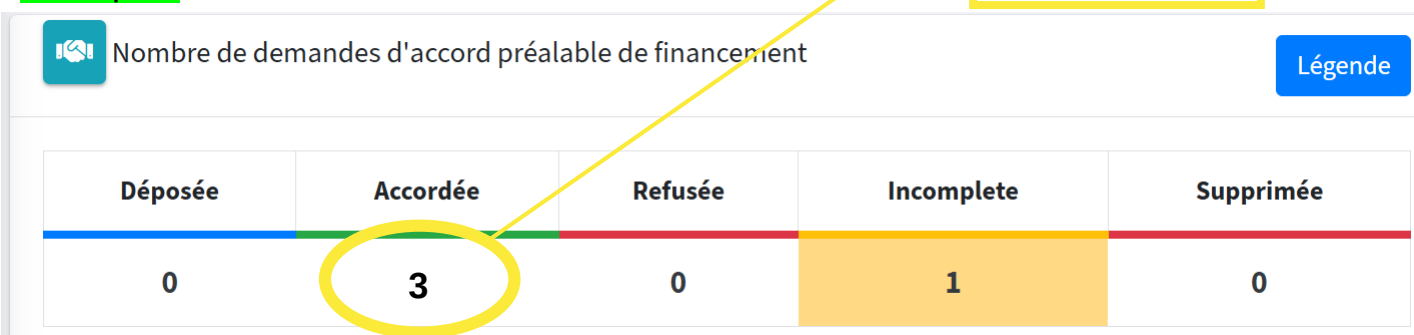
Le numéro d'APF doit figurer dans la convention individuelle de formation et devra donc être transmis au CFA.

L'APF devient caduc 1 mois après le démarrage du contrat si le CFA n'a pas déposé de demande financement.

Le suivi des demandes d'APF

A partir du tableau de bord

Exemple :



Déposée : en attente de traitement par le CNFPT

Refusée / supprimée : demande rejetée ou supprimée

Accordée : possibilité de télécharger l'APF

Incomplète : besoin d'ajout d'un complément d'information par la collectivité

Le suivi des dépôts des demandes de financement

Le tableau de bord des APF accordés

L'APF devient caduc 1 mois après le démarrage du contrat si le CFA n'a pas déposé de demande de financement. En tant que collectivité, nous vous conseillons de suivre les dépôts des demandes de financement et d'alerter les CFA si besoin.

Le numéro d'Accord de Prise en Charge (APC) apparaît lorsque la demande de financement est déposée par le CFA. Si la colonne APC est vide, cela veut dire que la demande n'a pas encore été déposée.

Code RNCP	Libellé RNCP	Durée en mois	Montant pris en charge hors majoration handicap demandée par le CFA au CNFPT pour la durée déclarée	Montant sur l'année en cours	Statut	Numéro d'accord	APC	Actions
39926	BPJEPS - BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT - SPÉCIALITÉ ANIMATEUR - MENTIONS : 5 (CF LISTE DANS BASE LÉGALE)	18	10 500	2 800	Accordée	ACC-069-25-004310		Visualiser / Modifier Suppr
35832	DE - DE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	16	9 333,33	2 799,99	Accordée	ACC-069-25-003116	FI-69054793	Visualiser / Modifier Suppr
38878	BAC PRO - MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS	24	14 000	2 800	Accordée	ACC-069-25-002614	FI-69055961	Visualiser / Modifier Suppr

Demande de financement **NON** déposée par le CFA

Colonne des APF

Demandes de financement **déposées** par le CFA

Les accords préalables de financement (APF)

Focus sur le code RNCP

Qu'est-ce que le code RNCP ?

Le code RNCP est l'identifiant unique d'une certification professionnelle reconnue par l'État, telle qu'enregistrée et publiée dans le répertoire national des certifications professionnelles géré par France compétences.

Où trouver le bon code RNCP ?

Le code RNCP doit être fourni par l'organisme de formation.

Comment vérifier l'éligibilité de la certification au financement du CNFPT ?

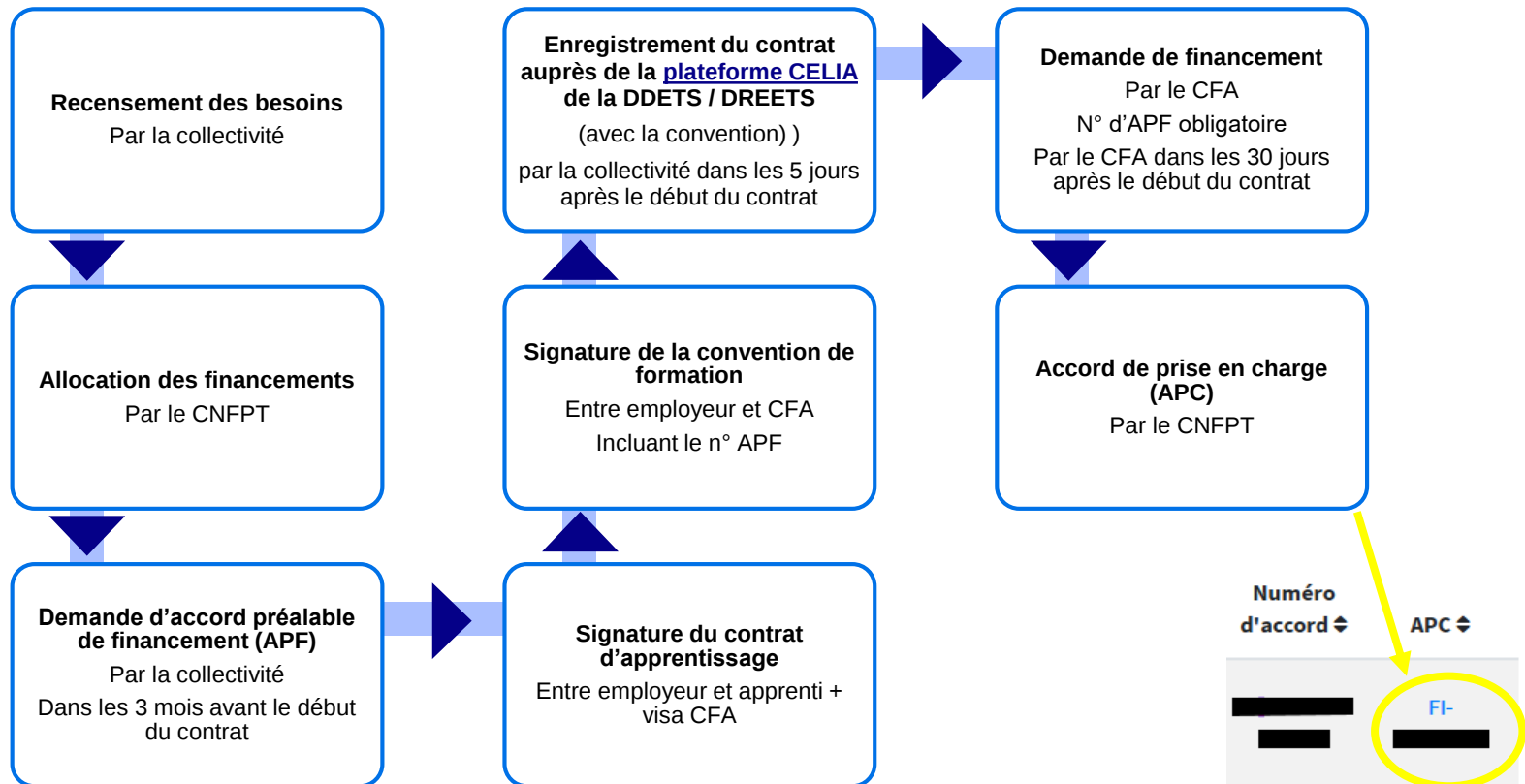
La liste des codes RNCP éligibles à la prise en charge par le CNFPT est disponible sur la plateforme apprentissage dans la rubrique « gestion du référentiel » (recherche par code ou métier en tension).

S'il n'y figure pas alors qu'il correspond bien aux critères de financement CNFPT (diplôme de niveau 3, 4 ou 5 corrélé à un métier en tension) il se peut que le code ait évolué. Vous pouvez consulter la base des codes à jour sur le [site France Compétences](https://www.francecompetences.fr/).

Comment faire une simulation de prise en charge ?

Il est possible de calculer précisément le montant de la prise en charge, à l'aide du code RNCP et des dates de contrat (rubrique « financements » → « faire une simulation », le montant sera indiqué en rouge).

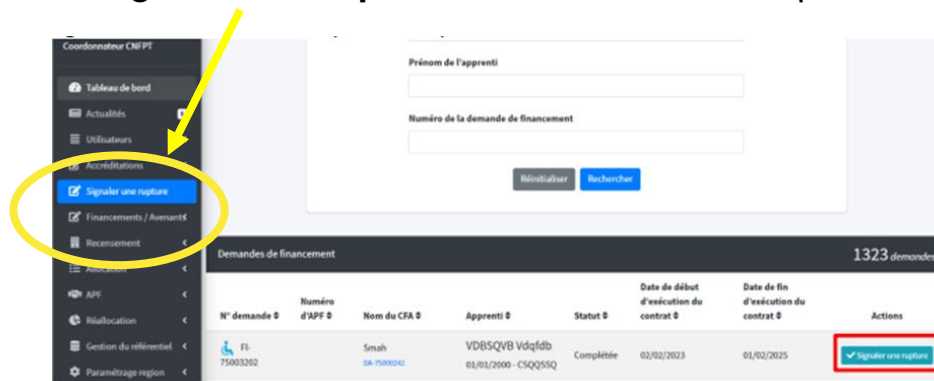
Et après ? La suite du processus :



Signaler une rupture de contrat

Le signalement pourra être effectué soit par les collectivités soit par les organismes de formations. Il a pour but de **stopper les paiements d'échéances et d'éviter les trop-perçus.**

Se rendre dans « **signaler une rupture** » du tableau de bord puis sur « **signaler une rupture** »



Un mail sera ensuite envoyé au CFA et à la collectivité afin d'indiquer qu'une rupture a été signalée. Le CFA devra revenir sur la plateforme pour effectuer **un avenant de résiliation**. Le signalement d'une rupture sera affiché au niveau de l'écran de résultat des demandes de financement par ce symbole : 

Si une résiliation intervient dans les 90 jours suivants le début du contrat, il est possible de récupérer l'allocation pour un autre contrat (celui-ci devant toujours être concordant avec le recensement) => nous contacter.

LIENS UTILES :

- ❑ Un espace est dédié à l'apprentissage sur le [site du CNFPT](#) dans la rubrique
 - « se former »
 - « accueillir un apprenti »
 - « je suis une collectivité »
 - Ou directement via [ce lien](#)
 - ❑ Un [espace spécifique apprentissage pour la Bourgogne Franche-Comté et le Grand Est](#)
-
- ❑ La [plateforme apprentissage](#) du CNFPT (espace collectivités) : sélectionnez votre collectivité puis « se connecter »
 - ❑ Un [Pas à Pas apprentissage](#) : pour vous guider dans votre projet de recrutement d'apprenti.e.s
 - ❑ La plateforme [CELIA](#) : plateforme de saisie en ligne des contrats d'apprentissage pour les employeurs publics
 - ❑ Le site de [France Compétences](#) : Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage
 - ❑ Une [FAQ](#) pour répondre à vos interrogations
 - ❑ Un [tutoriel](#) pour vous aider à compléter le recensement
 - ❑ Le [référentiel 2026](#) des diplômes corrélés aux métiers considérés en tension

Vos interlocuteurs :



ECI Bourgogne Franche Comté – Grand Est

- Coordonnatrice régionale apprentissage :

CÉLINE MIGUET celine.miguet@cnfpt.fr

- Tel : 03 80 74 77 14

- Assistante coordonnatrice régionale apprentissage :

SÉVERINE CROTTI severine.crotti@cnfpt.fr

- Tel : 03 80 74 77 48

Pour mieux recevoir les informations...



Formations, événements, actualités... inscrivez-vous pour recevoir les informations qui vous intéressent.

S'ABONNER



Vos questions

Nos réponses

Contacts et liens utiles



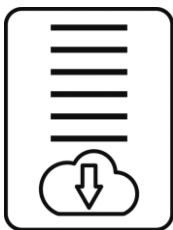
CNFPT: [Plateforme IEL du CNFPT](#)

Coordonnatrice régional apprentissage : Céline MIGUET; celine.miguet@cnfpt.fr

Assistante apprentissage : Séverine CROTTI ; severine.crotti@cnfpt.fr



CDG 25 : recrutement@cdg25.org



Téléchargez [la note sur l'apprentissage](#) et le [guide des formations](#)



Plus d'infos sur :

[Portail CNFPT - FAQ](#)

www.cdg25.org